

## RECRUTEMENT DE MAITRES DE LANGUE ANGLAISE

Année universitaire 2025/2026

### Identification du poste

Profil : Anglais

Composante de rattachement : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Localisation : Strasbourg

Date de prise de fonction : 01/09/2025

Durée : 1 an (renouvelable une fois)

Quotité : 100%

### Profil

La personne candidate devra faire la preuve de ses compétences et expériences dans le domaine de l'enseignement de la langue anglaise générale et de spécialité (droit, économie, management), en formation initiale et en formation continue. Elle devra démontrer sa capacité à concevoir des cours qui répondent aux besoins des étudiants et à s'insérer dans une équipe de travail.

La maîtrise des techniques informatiques est indispensable ainsi qu'une bonne connaissance du français.

### Informations complémentaires

La personne postulant aux fonctions de maître de langue **doit justifier d'une année d'études doctorales accomplies avec succès à l'étranger ou être titulaire d'un master 2**. La langue enseignée doit être sa langue maternelle ou une autre langue qu'elle pratique à l'égal de sa langue maternelle.

Le/La maître de langue anglaise recruté(e) assurera un service annuel d'enseignement de 192 heures équivalent travaux dirigés. Il ou elle devra assurer également toutes les tâches liées à son activité d'enseignement, notamment la préparation, la surveillance et la correction des contrôles de connaissance et examens.

Le salaire mensuel brut est de 2100,46 € (soit un salaire net d'environ 1660 euros par mois).

La situation de la personne candidate recrutée devra être conforme à la réglementation en vigueur sur le séjour et le travail des travailleurs étrangers.

### Candidature

Le **dossier de candidature** consiste en la **saisie de quelques informations personnelles** et le **dépôt** au format pdf d'un **curriculum vitae**, d'une **lettre de motivation** et d'une copie du **diplôme le plus élevé**, via le présent lien <https://sondagesv3.unistra.fr/index.php/414521?lang=fr> , et ce **avant le jeudi 27 février 2025, minuit, heure de Paris**. Toute candidature incomplète à la date de clôture précitée sera déclarée irrecevable.